



Département de la SEINE-MARITIME
Arrondissement de ROUEN

Ville de BONSECOURS

Décision n°56/22 du 01/12/2022

Objet : Signature de convention - mise à disposition du Chartil salle Mozart

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la délibération n°2020.10 du 25 juin 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la volonté de la Commune de Bonsecours de mettre en valeur son domaine public,

Considérant que la Commune souhaite contribuer à cette mise en valeur par la mise à disposition de la salle Mozart à la compagnie Les Grandes Z'Oreilles, de 9h00 à 18h00, le dimanche 4 décembre 2022, pour animer un stage de théâtre et de chant,

DECIDE

Article 1 : de signer la convention de mise à disposition de la salle Mozart du Chartil, à l'association Les Grandes Z'Oreilles, représentée par Madame Catherine Le Courtois, Présidente, pour animer un stage de théâtre et de chant le dimanche 4 décembre 2022 de 9h00 à 18h00.

Article 2 : Les services sont chargés de l'application de la présente décision qui sera publiée et transmise en forme légale.

Fait à Bonsecours, le 1^{er} décembre 2022.



Laurent GRELAUD

Maire de BONSECOURS

